(1)

(N° 288.)

Chambre des Représentants.

Séance du 25 Juillet 1895.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un arrêté royal du 23 mai 1895 a détaché du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics les attributions relatives à l'Industrie et au Travail, et celles-ci ont été constituées en Département spécial.

Les chapitres VI (Industrie), VII (Poids et Mesures), VIII (Travail), XII et XIII (Mines) ont été détachés dans leur ensemble du Budget de l'Agriculture, etc.; d'autres chapitres ou même des articles relatifs à des services communs ont été transférés partiellement au Budget du nouveau Département. Ils ont été complétés pour permettre à celui-ci de fonctionner d'une manière autonome. Les notes relatives à chacun des articles modifiés indiquent la raison d'être des modifications introduites.

En résumé, le total du Budget proposé pour le Ministère de l'Industrie et du Travail s'élève, pour 1895, en dépenses ordinaires, à . fr.	2,216,965	»
tandis que le montant des crédits transférés de l'ancien Budget n'atteint que	1,763,813	»
Soit une augmentation de . . . . . fr.	453,152	»
Le montant du Budget en dépenses exceptionnelles est de . . . . . fr.	455,000	»
le montant du transfert est de	50,000	»
Soit une augmentation de.	405,000	»

ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ARTICLE PREMIER. — *Traitement du Ministre.*

Crédit demandé : 21,000 francs.

Cet article constitue une charge nouvelle non transférée de l'ancien Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé : 245,600 francs.

Cet article comprend, à concurrence de 123,625 francs, les traitements des fonctionnaires et employés détachés de l'ancien Département de l'Agriculture. Celui-ci n'a naturellement pu céder au Département nouveau les services généraux du Cabinet, du Secrétariat général, de la Comptabilité et de l'Expédition. D'autre part, l'Office du Travail, dont les cadres doivent être organisés, comportera quelques développements.

La somme nécessaire pour la création ou l'extension de ces nouveaux services est estimée à 121,975 francs.

ART. 3. — *Frais de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Une somme de 11,300 francs, comprise dans le crédit de cet article, provient du Budget du Département de l'Agriculture. Elle ne représente en réalité que la dépense afférente aux locaux occupés par l'Administration des Mines.

Le nouveau Département aura à faire face aux dépenses relatives à l'hôtel ministériel ainsi qu'aux services du Secrétariat général, de la direction de l'Industrie et de l'Office du travail. Le chiffre de 60,000 francs est la moyenne de ce que dépensent les divers Départements.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Ce crédit comprend une somme de 1,950 francs transférée du Budget de l'Agriculture ; il est complété jusqu'à due concurrence, pour faire face aux besoins du Département nouveau.

CHAPITRE II.

PENSIONS.

ART. 5. — *Premier terme des pensions à accorder éventuellement.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Ce chiffre, qui constitue un crédit nouveau, suffira pour faire face aux éventualités qui peuvent se présenter.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

ART. 6. — *Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route, frais de bureau et de matériel.*

Crédit demandé : 39,900 francs.

L'allocation de 33,900 francs qui figurait pour ce service au projet de Budget du Département de l'Agriculture, est devenue insuffisante par suite des augmentations de traitement accordées aux inspecteurs de l'industrie et aux inspectrices des écoles et classes ménagères. On propose de la porter à 39,900 francs.

ART. 7. — Sans modification.

ART. 8. — *Enseignement professionnel; écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 650,000 francs.

Ce crédit comporte une majoration de 105,400 francs sur le crédit de 544,600 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture, etc.

L'extension de l'enseignement professionnel et ménager doit être encouragée et c'est en vue de poursuivre et de développer les résultats acquis que la majoration de crédit de 105,400 francs est demandée.

ART. 9 à 13. — Sans modification.

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 14, 15 et 16. — Sans modification.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17. — *Office du Travail, statistique, missions, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 30,000 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture pour cet objet est absolument insuffisant. Pour donner aux recherches, aux travaux et aux publications de l'Office du Travail l'ampleur qui leur convient, il faut nécessairement pouvoir disposer de la somme demandée.

ART. 18. — *Comités de patronages ; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Un crédit de 12,000 francs figurait pour cet objet à l'article 48 du projet de Budget de l'Agriculture d'où il a été transféré; l'augmentation de crédit de 8000 francs est destinée à développer l'action si utile des comités de patronage.

ART. 19. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture prévoyait pour cet objet un crédit de 26,230 francs. Il y a lieu de le porter à 30,000 francs, afin de pouvoir subsidier certains congrès ayant trait aux institutions de prévoyance, et notamment le Congrès international d'actuaires qui se tiendra à Bruxelles au mois de septembre prochain. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.

ART. 20 et 21. — Sans modification.

ART. 22. — *Conseil supérieur du Travail, traitements des secrétaires — Frais divers.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le crédit de 18,500 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture était trop restreint pour permettre des réunions en nombre suffisant du Conseil supérieur du Travail. Il importe que le Gouvernement, lorsqu'il désire prendre l'avis de cet important corps consultatif, ne soit pas arrêté par une impossibilité matérielle, résultant d'un manque de crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Inspection du travail ; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : Personnel de ces inspections ; frais de route et de séjour, frais de bureau et matériel.*

Crédit demandé : 183,600 francs.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture prévoyait pour cet objet un crédit de 130,000 francs. A cette somme il y a lieu d'ajouter 3,600 francs, montant du traitement d'un commis rédacteur transféré de l'Administration centrale dudit Département (Service de santé) et qui, à l'avenir, sera attaché à l'inspection du travail. Le total du crédit reporté au présent article s'élève ainsi à 133,600 francs.

La création du Département nouveau a marqué les intentions du Gouvernement de poursuivre résolument, en même temps que les études et les travaux en matière sociale, l'exécution des lois concernant le travail. Le développement de l'inspection entre dans les projets immédiats, et l'augmentation de 50,000 francs demandée doit permettre de donner à ce service une extension sérieuse. C'est en procédant par étapes et progressivement que le Gouvernement estime qu'il pourra réaliser le plus aisément et le plus fructueusement ses vues.

CHAPITRE VI.

MINES.

ART. 24 à 30. — Sans modification.

CHAPITRE VII.

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

ART. 31 et 32. — Sans modification.

La Commission des Annales des Travaux publics reste attachée au Département de l'Agriculture et des Travaux publics.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 33. — *Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Sur le crédit de 26,723 francs existant primitivement au Budget du Département de l'Agriculture, celui-ci transfère au nouveau Département une somme de 3,723 francs. Il est nécessaire de la majorer de 4,277 francs, pour la porter au chiffre de 8,000 francs qui est en rapport avec les nécessités administratives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 34. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse, secours à accorder exceptionnellement.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce chiffre comprend, à concurrence de 3,000 francs, un transfert du Budget de l'Agriculture.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 35. — *Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Cette dépense est exceptionnelle : le libellé de l'article en indique suffisamment l'objet.

ART. 36. — Sans modification.

ART. 37. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Lorsque, sur l'initiative du Roi, le Gouvernement proposa aux Chambres la création et la dotation d'une Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, il crut pouvoir émettre l'espoir que l'institution nouvelle ne tarderait pas à s'enrichir des subsides qui lui seraient alloués par d'autres autorités publiques, ainsi que des dons ou legs qui lui seraient faits par des particuliers.

Ses prévisions ne se sont réalisées que dans une faible mesure. A la fin du dernier exercice, c'est-à-dire au mois de novembre 1894, le capital de la Caisse consistait en une inscription au Grand-Livre de la Dette publique à 3 ½ %, d'un import de 2,406,300 francs, soit 406,300 francs au delà du montant de la dotation accordée par la loi du 21 juillet 1890. Quant aux subsides une fois donnés par les provinces et les communes, ils s'élevaient à 201,167 francs. Les subventions annuelles des communes n'atteignaient que le chiffre de fr. 2,467 50.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'autre part, le nombre des éprouvés qui s'adressent à la Caisse augmente sans cesse et. comme l'accroissement des ressources est loin de suivre la progression du nombre de secours à accorder, il en résulte que l'importance des subventions subit une constante diminution. Actuellement, elles sont absolument insuffisantes pour apporter aux victimes un soulagement efficace. Pendant l'exercice 1893-1894, la somme allouée ne s'est élevée en moyenne qu'à fr. 30.59.

L'une des causes principales de cette situation réside dans les lacunes de notre législation sur le contrat de travail, qui ne protège pas suffisamment l'ouvrier victime d'un accident professionnel. La revision de cette partie de nos codes assurerait, en effet, dans le plus grand nombre des cas, une indemnité convenable à l'ouvrier blessé et dispenserait ainsi la Caisse d'intervenir. Aussi celle-ci ne sollicite-t-elle le concours pécuniaire de l'État qu'en attendant le vote de nouvelles dispositions législatives sur le contrat de travail et sur les assurances en matière d'accidents.

Comme ces projets exigeront un travail préparatoire considérable et donneront lieu à de longs débats, le Gouvernement, afin de permettre à la Caisse de continuer son action bienfaisante, propose de lui allouer un subside de 110,000 francs pour chacun des exercices 1895 et 1896.

Article 2 du projet de loi.

NOTE EXPLICATIVE.

Le Budget remanié du Département de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1895 ne comprend plus de crédits pour supporter l'imputation définitive des dépenses qui ont été effectuées, depuis le 1er janvier jusqu'au 25 mai de cette année, pour le fonctionnement des services qui, à cette dernière date, ont été transférés, en tout ou en partie, au Ministère de l'Industrie et du Travail nouvellement créé. Ces dépenses ont été prélevées momentanément à charge des crédits provisoires alloués par les lois du 26 décembre 1894 et du 11 avril 1895.

Mais il y aura lieu de les reporter définitivement aux crédits compétents du nouveau Département, dont le Budget a d'ailleurs été établi pour faire face aux dépenses de l'exercice 1895 tout entier.

L'article 2 du projet présentement soumis aux Chambres a pour objet de régler la situation résultant de cette période transitoire.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1895, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions deux cent seize mille neuf cent soixante-cinq francs	fr.	2,216,965 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre cent cinquante-cinq mille francs	fr.	455,000 »
Soit ensemble à la somme de deux millions six cent septante et un mille neuf cent soixante-cinq francs.	fr.	2,671,965 »

ART. 2.

Les dépenses effectuées depuis le 1er janvier 1895 pour les services faisant actuellement partie du Ministère de l'Industrie et du Travail, ainsi que les traitements payés depuis la même date au personnel transféré du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics à celui de l'Industrie et du Travail, seront prélevés définitivement à charge du Budget de ce dernier Département.

La part incombant au Ministère de l'Industrie et du Travail dans les dépenses effectuées à charge des articles mixtes, notamment de l'article 5, et pour lesquelles il serait impossible d'établir un décompte, sera déterminée par arrêté royal.

Donné à Ostende, le 25 juillet 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. NYSSENS.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL POUR L'EXERCICE 1895.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.		
		CHAPITRE Ier.		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
		Personnel.		
1	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	245,600 »	
		Matériel.		
3	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	341,600 »
		Frais de déplacement.		
4	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	15,000 »	
		CHAPITRE II.		
		PENSIONS.		
5	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	2,500 »	2,500 »
		CHAPITRE III.		
		INDUSTRIE.		
6	29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	59,900 »	
7	30	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
8	31	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	650,000 »	
9	32	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	10,700 »	782,800 »
10	33	Frais de publication du *Recueil officiel des brevets d'invention;* frais d'impressions (*y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire*)	8,000 »	
11	34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du *Recueil des marques.* Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1er avril 1879.	3,700 »	
12	35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 »	
13	36	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884 . . .	3,000 »	
		A REPORTER . . . . fr.	»	1,126,900 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		REPORT. . . . . fr.	»	1,126,900 »
		CHAPITRE IV.		
		POIDS ET MESURES.		
14	37	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 »	
15	38	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	130,350 »
16	39	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
		CHAPITRE V.		
		TRAVAIL.		
17	40	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses	80,000 »	
18	41	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	20,000 »	
19	42	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance	50,000 »	
20	45	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 »	387,000 »
21	44	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	25,400 »	
22	45	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 »	
23	46	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel	183,000 »	
		CHAPITRE VI.		
		MINES.		
		SECTION 1re. — Personnel du Conseil des mines.		
24	72	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
25	73	Matériel.	640 »	
		SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
26	74	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	347,075 »	
27	75	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . .	6,000 »	
		SECTION 3. — Carte géologique et agricole.		
28	76	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole . .	112,000 »	352,715 »
		SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
29	77	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
		A REPORTER. . . fr.	542,715 »	2,196,965 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		REPORT. . . . fr.	542,715 »	2,196,965 »
		SECTION 5. — Impressions, etc.		
30	78	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	10,000 »	
		CHAPITRE VII.		
		SECTION 1re. — Commission des procédés nouveaux.		
31	79	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . .	500 »	
		SECTION 2. — Commission consultative des machines à vapeur.		2,000 »
32	82	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	
		CHAPITRE VIII.		
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
33	83	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
		CHAPITRE IX.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	84	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	10,000 »
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE X.		
		SERVICES DIVERS.		
35	»	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation	70,000 »	
36	87	Recensement industriel	50,000 »	
37	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000 »	455,000 »
38	»	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail	225,000 »	
		TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . . . fr.		2,671,965 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 23 juillet 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. NYSSENS.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	
			CHAPITRE Ier.	
			ADMINISTRATION CENTRALE.	
			Personnel.	
1	1	»	Traitement du Ministre	
		a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général.	82,400 »
2	2	*b.*	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'industrie	39,500 »
		c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail	65,800 »
		d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines	57,900 »

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
Secrétaire général		10,000 à 12,000
Directeurs		7,000 à 8,000
Chefs de division		5,500 à 6,500
Chefs de bureau		4,200 à 5,000
Commis-rédacteurs de 1re et de 2e classe		2,200 à 4,000
Commis d'ordre		1,400 à 2,600
Huissiers		1,400 à 2,500
Concierges		700 à 1,200
Garçons de bureau		1,100 à 1,300
Nettoyeuses		750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.		
Directeurs généraux		12,000
Inspecteur général		10,500
Ingénieurs en chef-directeurs		8,000 à 9,000
Ingénieur principal		5,500 à 7,000

			Matériel.	
		a.	Fournitures de bureau, impressions, papier.	15,000 »
		b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	20,000 »
3	3	*c.*	Éclairage, chauffage, service des eaux	15,000 »
		d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	5,000 »
		e.	Menues dépenses, etc.	5,000 »

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.	
21,000 »	»	21,000 »	»	
245,600 »	123,625 »	121,975 »	»	
60,000 »	11,300 »	48,700 »	»	
326,600 »	134,925 »	191,675 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . . fr.	
			Frais de déplacement.	
4	4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	
			TOTAL DU CHAPITRE I^er^. . . . fr.	
			CHAPITRE II.	
			PENSIONS.	
5	6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	
			CHAPITRE III.	
			INDUSTRIE.	
6	29	*a.*	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités.	29,500 »
		b.	Frais de route. — Dépenses diverses	10,400 »
7	30	*a.*	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	50,000 »
		b.	Bourses d'études aux élèves	5,000 »
			Enseignement professionnel.	
8	31	*a.*	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr.	488,000 »
		b.	Écoles et classes ménagères	100,000 »
		c.	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage	50,000 »
		d.	Missions.	2,000 »
		e.	Subsides aux expositions	5,000 »
		f.	Dépenses diverses. Souscriptions.	5,000 »
9	32	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses	
10	33	»	Frais de publication du *Recueil officiel des brevets d'invention*, frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	
11	34	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1^er^ avril 1879	
12	35	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers. . .	
13	36	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie, et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.	
326,600 »	134,925 »	191,675 »	»	
15,000 »	1,950 »	13,050 »	»	
341,600 »	136,875 »	204,725 »	»	
2,500 »	»	2,500 »	»	
2,500 »	»	2,500 »	»	
59,900 »	53,900 »	6,000 »	»	
55,000 »	55,000 »	»	»	
650,000 »	544,600 »	105,400 »	»	
10,700 »	10,700 »	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	
3,700 »	3,700 »	»	»	
12,500 »	12,500 »	»	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	
782,800 »	671,400 »	111,400 »	»	

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
			CHAPITRE IV.				
			POIDS ET MESURES.				
		a.	Personnel, traitements des vérificateurs. .	1re	4	4,500 à 5,000	20,000
			— — . .	1re à titre pers.l	2	4,200 à 4,500	9,000
14	37		— — . .	2e	8	2,500 à 3,500	28,000
			— — . .	adjoints	4	2,000 à 2,500	10,000
			— aides vérificateurs temporaires.	. . . .	4	1,500 à 1,000	7,600
		b.	Frais d'intérim et d'inspection	. . . .	. . . .	. . . . .	7,750
					22		82,350
15	38	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
16	39	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .				
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.				
			CHAPITRE V.				
			TRAVAIL.				
17	40	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses . .				
18	41	»	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .				
19	42	»	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance, etc.				
20	43	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État				
21	44	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.				
22	45	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.				
23	46	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel.				
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.	
82,350	82,350	»	»	
56,000	56,000	»	»	
12,000	12,000	»	»	
150,350	150,350	»	»	
80,000	30,000	50,000	»	
20,000	12,000	8,000	»	
50,000	26,250	3,750	»	
20,000	20,000	»	»	
23,400	23,400	»	»	
30,000	18,500	11,500	»	
183,600	133,600	50,000	»	
387,000	263,750	123,250	»	

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE VI.

MINES.

1re Section. — Personnel du Conseil des mines.

24 | 72 | » | Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement . . . . . .

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.
Président	1	8,000	
Conseillers effectifs	2	6,000	
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Indemnité annuelle.
Greffier	1	5,000	
Commis	1	1,500	
Huissier	1	2,050	

25 | 75 | » | Personnel du Conseil des mines. — Matériel . . . . . .

2me Section. — Personnel du corps des mines.

26 | 74 | » | Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . . .

GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES réglementaires.	CADRES effectifs.	OBSERVATIONS.
Directeurs divisionnaires	10,000	2	2	
Ingénieurs en chef directeurs	8,000	6	6	
Ingénieurs principaux de 1re classe	6,500 à 7,000	4	4	
— — de 2me —	5,500 6,000	5	6 (1)	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers
— de 1re classe	4,500 5,000	10	9	
— de 2me —	3,500 4,000	10	8	
— de 3me —	2,700 3,100	11	15 (2)	(2) dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.
Géomètres dessinateurs de 1re classe	2,400 à 3,000	5	3	
— — de 2me —	1,500 à 2,100		2	
Commis dessinateurs	1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.

27 | 75 | » | Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines . . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie, et des Travaux publics pour l'exercice 1895	DIFFÉRENCE		*Observations.*
		Augmentation	Diminution.	
32,000 »	32,000 »	»	»	
640 »	640 »	»	»	
347,075 »	347,075 »	»	»	
6,000 »	6,000 »	»	»	
385,715 »	385,715 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littera des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
			REPORT. . . . fr.
			3me SECTION — Cartes géologique et agricole.
26	76	»	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole . . . . .
			4me SECTION. — Caisses de prévoyance.
29	77	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses . . . . .
			5me SECTION. — Impressions, etc.
30	78	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . .
			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.
			CHAPITRE VII.
			COMMISSIONS.
			1re SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
31	79	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .
			2me SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
32	82	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc. . . . .
			TOTAL DU CHAPITRE VII . . fr.
			CHAPITRE VIII.
			TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
33	83	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie, et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.	
385,715	385,715	»	»	
112,000	112,000	»	»	
45,000	45,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
552,715	552,715	»	»	
500	500	»	»	
1,500	1,500	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,000	3,723	4,277	»	
8,000	3,723	4,277	»	

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
			CHAPITRE IX.
			DÉPENSES IMPRÉVUES.
34	84	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . .
			TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
			SECONDE SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
			CHAPITRE X.
			SERVICES DIVERS.
35	»	»	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation. . . . .
36	87	»	Recensement industriel. . . . .
37	»	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
38	»	»	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail . . . . .
			TOTAL DU CHAPITRE X. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895	DIFFÉRENCE.		*Observations.*
		Augmentation	Diminution.	
10,000	3,000	7,000	»	
10,000	3,000	7,000	»	
70,000	»	70,000	»	
50,000	50,000	»	»	
110,000	»	110,000	»	
225,000	»	225,000	»	
455,000	50,000	405,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Administration centrale.	
II.	Pensions.	
III.	Industrie	
IV.	Poids et mesures	
V.	Travail	
VI.	Mines	
VII.	Commissions	
VIII.	Traitements de disponibilité	
IX.	Dépenses imprévues	
X.	Services divers. — Dépenses exceptionnelles.	
	TOTAL.	fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
541,600	136,875	204,725	»	
2,500	»	2,500	»	
782,800	671,400	111,400	»	
130,350	130,350	»	»	
387,000	263,750	123,250	»	
552,715	552,715	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,000	3,725	4,277	»	
10,000	3,000	7,000	»	
455,000	50,000	405,000	»	
2,671,965	1,815,813	858,152	»	